

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical  
du 7 mars 2023 à la Mairie de Château-Ville-Vieille**

-----

L'An deux mille vingt-trois, le sept mars, le Conseil Syndical de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le vingt-huit février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président.

**PRESENTS** : MOUTTE MICHEL, MASCHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, MONNET CHRISTOPHE, HUMBERT ROGER.

**ABSENTS** : HAUBER ISABELLE, MARTY PHILIPPE, JOUBERT LAURENT.

**SECRETARE DE SEANCE** : MASCHIO JEAN-PIERRE

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 7

**ORDRE DU JOUR** :

- Délibération pour plan de financement travaux sur projet FEADER 2023 avec subvention de la Région.
- Information sur réunion de restitution du CERPAM pour le diagnostic pastoral du Sommet Bûcher – Fontantie.
- Demande de Madame Julie PUECH, de Prats-Hauts, pour location de 2 ha pour chevaux, secteur de Gambarel.
- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**DELIBERATION pour demande de subvention d'aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme – Améliorations diverses sur alpages de la commune - Programme 7.6.2 du PDRR PACA**

Monsieur le Président informe les Membres du Bureau de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille de l'état d'avancement du dossier concernant l'amélioration pastorale.

Le projet consiste à divers travaux d'améliorations sur les alpages du territoire.

Le montant total du projet s'élève à **50 827,12** euros TTC.

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur 2023-2027 : Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme : **7.6.2 du PDRR PACA**

## **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **DECIDE** de présenter ce dossier dans le cadre de demande de subvention en faveur du pastoralisme.
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Région PACA - PDRR	75%	38 120,34 €uros.
- Autofinancement	25 %	12 706,78 €uros.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les actes et pièces.

### **DIAGNOSTIC PASTORAL Sommet Bucher - Fontantie**

La réunion de restitution animée par le CERPAM aura lieu le 16 Mars après-midi.

Y participeront aussi les éleveurs qui ont des conventions avec la Commune ou l'AFP, ainsi que l'ONF et le Parc. Les membres du Conseil Syndical sont plus que bienvenus à cette réunion.

A la suite de ce diagnostic qui devrait redéfinir les règles de bonne gestion des divers pâturages sur le massif, avec rotation des divers parcs et charges admissibles, l'AFP rédigera les textes des nouvelles conventions avec les groupements, pour une durée à déterminer.

Le Conseil Syndical **se prononce à la majorité** pour un renforcement des contraintes à imposer, en termes de respect des protections des voies d'accès communales, sur la route du Sommet Bûcher ou privées vers Fontantie et pour que l'ensemble des clôtures installées soient totalement déposées en fin d'estive pour éviter tout risque d'accident avec la pratique du ski qui se développe et qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Maire.

Ces obligations sont systématiquement inscrites dans les conventions pastorales mais non vraiment respectées. Il faudra trouver un moyen de coercition pour qu'elles le soient (caution, visite de fin d'estive, etc. ?).

### **DEMANDE DE Mme Julie PUECH pour parc à chevaux sur secteur de Gambarel**

Cette personne, habitant Prats Hauts à l'année, souhaite mettre ses deux chevaux dans un parc d'environ 2Ha, d'un seul tenant et, seule l'AFP peut lui proposer une telle surface.

Bien évidemment si elle trouve un accord avec un ou des propriétaires sur des terrains entre Prats Hauts et Prats Bas, sur des surfaces hors AFP, ce serait la meilleure solution pour des raisons de proximité. Mais si ce n'est pas le cas, il n'y a aucune raison de ne pas accéder à sa demande puisqu'elle doit être considérée comme ayant-droit local.

Une proposition lui sera faite, en concertation avec l'éleveur qui louera le secteur de Gambarel (à priori Lionel Clavel, pour des raisons d'antériorité s'il accepte la convention qui lui sera proposée).

A la question posée par ROGER HUMBERT pour des terrains AFP sur les Prats, le Président répond que la totalité des terrains AFP sur ce secteur font l'objet de la convention signée avec ERIC SIBILLE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **→ LITIGE 2021 ENTRE BERGERS ET GROUPEMENT DE PEAS :**

Le Président informe le Conseil Syndical qu'à priori ce litige est soldé avec une décision de Tribunal des Prud'hommes.

### **→ 3<sup>ème</sup> EXTENSION DE L'AFP :**

Le Président proposera une nouvelle extension de l'AFP sur le massif du Sommet Bûcher-Fontantie, dans les semaines qui viennent, à priori le secteur de la Grand Combe, en concertation avec le Conseil Municipal. Il souligne que la commune bénéficie du dégrèvement de la TF pour l'ensemble des surfaces communales de l'AFP qui est maintenant de 2450 ha.

### **→ CABANE DU SOMMET BUCHER :**

Le Maire et le Président confirment que la délibération du CM pour octroyer le marché de réalisation sera prise, à priori, à la prochaine réunion du CM, pour une utilisation effective pour l'estive 2024.

### **→ CABANE DE L'OURAGAN :**

Les adjoints travaillent sur une solution moins onéreuse de ce projet, à proposer au CM, avec toujours l'objectif d'une utilisation effective pour l'estive 2024.

### **→ VOTE DU BUDGET 2023 :**

Un prochain Conseil Syndical est à prévoir d'ici fin mars à ce sujet.

Compte tenu des importantes dépenses d'investissement réalisées ces 3 dernières années, ce budget sera certainement moins ambitieux.

**Séance levée à 21 h 45**

Le Président  
**Michel MOUTTE**  
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
MAIRIE  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE